

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 46



N°099

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djieneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCLLET

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Ling LENZI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

Madame Mizgin OZHAN

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

DGA Administration Générale/ Direction des Achats et Commande Publique/

OBJET : Groupement de commandes entre la ville et le CCAS relatif aux travaux neufs, la réhabilitation lourde et la restructuration sur les bâtiments, terrains privés et de bâtiments et structures à l'extérieur de la ville et approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed LAHJIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14,

Vu la délibération n°126 du 8 juillet 2019 approuvant la création du groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de conclure un accord-cadre en groupement de commandes en vue de la réalisation de travaux neufs, d'opérations de réhabilitation lourde, et la restructuration sur les bâtiments, terrains privés et de bâtiments et structures à l'extérieur de la ville ;

Considérant à titre indicatif que relèvent notamment de cet accord-cadre :

- La création d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage n'existant pas auparavant,
- Les travaux modifiant significativement la structure, l'organisation ou l'usage d'un bâtiment existant,
- Les opérations de réhabilitation lourde ou de restructuration, assimilables à une transformation ou à une reconstruction partielle ;

Considérant, par ailleurs, qu'un accord-cadre distinct relatif aux travaux d'entretien, d'aménagements et de grosses réparations des bâtiments publics est en cours d'exécution et qu'il a vocation à compléter le présent projet d'accord-cadre, en prenant en charge les opérations d'entretien courant, de maintenance, d'aménagements ponctuels ou de réparations à l'identique ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour , 7 ne prennent pas part au vote(Amel DOGHMANE, Thomas VIGOT, Sofiane OURABAH, Yanna ANTIGNY-FERNANDES, Marguerite HUREL, Pierre-Yves NAULEAU , Carole DICKA)

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif aux travaux neufs, la réhabilitation lourde et la restructuration sur les bâtiments, terrains privés et de bâtiments et structures à l'extérieur de la ville passé en groupement de commandes entre la ville et le CCAS, conformément aux articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 et R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

DIT que l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, et renouvelable par reconduction tacite par périodes successives d'un an, trois fois au maximum et sera alloti de la manière suivante :

N°	Objets
1	Gros œuvre, maçonnerie, carrelage
2	Ravalement façade
3	Plomberie, sanitaires
4	Electricité Courant Fort et Courant Faible
5	Cuisine et buanderie
6	Peinture intérieure, revêtements de sols, signalétique
7	Menuiseries extérieures, serrurerie et métallerie, vitrerie
8	Espaces verts aménagements extérieurs
9	Toiture, étanchéité
10	Menuiseries bois intérieures et extérieures
11	Cloison, doublage, faux plafond
12	Chauffage, ventilation, climatisation
13	Couverture, zinguerie, charpente
14	Voirie, Réseaux Divers, VRD
15	Travaux de sécurisation des sites

DIT que l'accord-cadre est conclu essentiellement à prix unitaires, qui seront appliqués aux prestations réellement exécutées sur la base du bordereau de prix unitaires et d'autre part les remises indiquées sur la base de devis dans le cadre des travaux exceptionnel à forfait.

DIT que les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

N°	Objets	Montants annuels en € HT	
		Montant minimum	Montant maximum
1	Gros œuvre, maçonnerie, carrelage	Sans	4 000 000.00
2	Ravalement façade	Sans	1 650 000.00
3	Plomberie, sanitaires	Sans	1 600 000.00
4	Electricité Courant Fort et Courant Faible	Sans	1 500 000.00
5	Cuisine et buanderie	Sans	1 000 000.00
6	Peinture intérieure, revêtements de sols, signalétique	Sans	1 000 000.00

N°	Objets	Montants annuels en € HT	
		Montant minimum	Montant maximum
7	Menuiseries extérieures, serrurerie et métallerie, vitrerie	Sans	3 000 000.00
8	Espaces verts aménagements extérieurs	Sans	2 300 000.00
9	Toiture, étanchéité	Sans	3 000 000.00
10	Menuiseries bois intérieures et extérieures	Sans	1 000 000.00
11	Cloison, doublage, faux plafond	Sans	2 000 000.00
12	Chauffage, ventilation, climatisation	Sans	1 550 000.00
13	Couverture, zinguerie, charpente	Sans	2 000 000.00
14	Voirie, Réseaux Divers, VRD	Sans	3 000 000.00
15	Travaux de sécurisation des sites	Sans	1 400 000.00

DIT que l'accord-cadre est multi-attributaires, avec un maximum de trois (3) attributaires par lot sous réserve d'un nombre suffisant d'offre et de candidature reçues, pour l'ensemble des lots et dont la méthode d'attribution des commandes est dite « à tour de rôle », qui consiste à adresser aux titulaires, à tour de rôle des bons de commande en fonction de l'ordre de classement initial.

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer les contrats avec les sociétés qui auront présenté, pour chacun des lots de l'accord-cadre, les offres économiquement les plus avantageuses.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 29/04/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260423-Imc145338-DE-1-1
Publiée le : 29/04/26
Certifiée exécutoire : 29/04/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI



